

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 OCTOBRE 2016 À 20h15

PROCES-VERBAL No 337

| | |
|------------------------------|---|
| Présents | Mmes Laure BOVY, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, et Alix RIVOIRE, MM. David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ. |
| Excusés | Mme Sophie DUGERDIL, MM. José GUERREIRO et Benjamin JOLISSAINT |
| Assistent à la séance | M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste |

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2016
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « Sociale – Culture – Événements » du 7 juin 2016
5. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance – Scolaire – Jeunesse – Sports » du 13 septembre 2016
6. Approbation du rapport de la commission « Mobilité – Routes – Canalisations » du 13 septembre 2016
7. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 19 septembre 2016
8. Approbation du rapport de la commission « Aménagement – Bâtiments – Emplacements » du 20 septembre 2016
9. Présentation du budget 2017
10. Approbation du rapport de la commission « Finances » du 4 octobre 2016
11. Présentation RIE III
11. Dossiers en cours
12. Propositions individuelles

Mme Jacquier, présidente, ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2016

Page 1705

Mme Zoller propose de supprimer, au 4^e paragraphe, la phrase suivante qui est en trop : « Hormis les cours pour la validation sur la partie bébé, elles doivent aussi faire des stages dans une crèche ».

Mme Bovy estime qu'il faut apporter la correction suivante au 5^e paragraphe de la page 1705 : « Pour cette raison, la Mairie **établit** un avenant au contrat de travail ».

Page 1707

Mme Bovy ne comprend pas la phrase disant : « il est fortement probable qu'ils demandent une majorité de jours » en page 1707.

Mme Zoller indique qu'il faudrait dire qu' « il est fortement probable qu'ils demandent **un maximum** de jours ».

Le procès-verbal, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité

2) Communications du bureau du Conseil municipal

- **Mme Jaquier** signale qu'il y a eu la diffusion du film « Free to Run » le lundi 10 octobre. Une quarantaine de personnes étaient présentes. **Mme Jaquier** remercie les élèves qui ont fait la mise en place et ont fabriqué de très beaux décors ainsi que M. Wyss et les membres du Conseil municipal qui se sont occupés de la buvette.

Mme Hutin est un peu déçue du nombre de personnes présentes. Elle se demande s'il n'y a pas eu un souci de communication concernant la diffusion de ce film. Elle a constaté que beaucoup de personnes n'étaient pas informées. Elles n'ont peut-être pas encore pris le réflexe d'aller consulter le site Internet de la commune.

Mme Zoller fait remarquer que l'information était aussi publiée dans la *Tribune de Genève*.

- **Mme Jaquier** fait savoir que la Marche de l'Espoir a lieu dimanche 16 octobre 2016. Les conseillers municipaux sont invités à un verre de l'amitié, mais le délai pour s'inscrire est fixé à aujourd'hui.

3) Communications et propositions de la Mairie

M. Carrara indique que les adjoints au maire vont présenter leurs communications en attendant l'arrivée de M. Duchêne qui a été retenu par une séance de l'ACG.

- **M. Carrara** signale que la Mairie a discuté, dans le cadre du DARU (séance intermairies des communes de Dardagny et Russin), de la parcelle 614 et du déplacement éventuel de l'école. La Mairie de Russin est d'accord de participer à des séances mais elle refusera catégoriquement une fermeture de l'école à Russin (pour laquelle la commune est encore en train de rembourser un emprunt de 3 millions de francs).
- La Mairie a été conviée à l'ouverture de la résidence de La Plaine. L'EMS a adressé de grands remerciements pour l'aide apportée par la protection civile du Mandement pour le déménagement.
- La présentation du nouveau quartier du plan du Rhône aura lieu demain soir avec une visite du chantier de la renaturation.
- Pour la route de Challex, un planning des opérations est maintenant disponible. Les travaux pour la route commenceront en décembre 2016 – janvier 2017 pour une durée d'environ douze mois.
- L'ouverture au public du nouveau point de collecte à La Plaine est prévue le 21 octobre 2016.

[Arrivée de M. Duchêne]

- La soirée raclette et les vœux du maire aux aînés auront lieu le samedi 21 janvier 2017.
- **Mme Zoller** revient sur sa présentation du mois passé, puisque les choses ont bougé depuis lors. Les deux collaboratrices qui n'avaient pas souhaité faire leur VAE ont finalement repris contact avec la Mairie et ont souhaité démissionner. En effet, elles savent qu'elles ne vont pas aller en crèche et elles ne se retrouvent pas dans la nouvelle organisation, notamment par rapport aux nouvelles exigences qui sont des exigences normales de jardin d'enfants, mais qu'elles n'avaient pas dans le fonctionnement actuel. Une troisième collaboratrice a transmis une prolongation de son arrêt maladie ainsi que sa démission. La Mairie regrette ces démissions qu'elle a néanmoins acceptées et qui sont prévues pour la fin de l'année. Pour

partir sur de bonnes bases avec le jardin d'enfants, la Mairie les a libérées de leur obligation de travailler. Aujourd'hui, les remplacements sont organisés au jardin d'enfant avec Estella Rodriguez qui est enchantée de continuer. À ce jour, elle travaille quatre jours entiers par semaine. Mme Berger a des jeunes ASE qui font les remplacements le matin étant donné qu'il n'y a pas besoin de 2 personnes l'après-midi. Des recherches sont également menées pour un contrat fixe pour le matin.

Mme Zoller constate que cela part sur des bases plus saines et sur un meilleur état d'esprit. Cela dit, une journée de parents a lieu le 20 octobre 2016, ce qui sera l'occasion de les informer de cette situation.

- La Mairie a réceptionné aujourd'hui la pétition pour le jardin d'enfants signée par 173 personnes, dont des gens de Challex, d'Avully, de Satigny, de Genève, etc. La Mairie va pointer le nombre de signatures valables ainsi celles de parents étant susceptibles de mettre leurs enfants à la garderie. **Mme Zoller** comprend que cela puisse toucher différentes personnes, notamment les personnes âgées qui peuvent se sentir concernées pour leurs petits-enfants. Cela étant, il faut rappeler le budget de la crèche qui est d'environ 1 million de francs avec un coût estimé pour la commune d'environ Fr. 240'000.- dans le budget 2017 et qui montera ensuite à environ Fr. 400'000.-. La Mairie va recevoir les pétitionnaires, mais l'ouverture éventuelle d'un jardin d'enfants pendant deux demi-journées par semaine se monterait à Fr. 66'000.-. Cela reviendrait à environ Fr. 30'000.- pour la commune de Dardagny avec un prix de pension revu à la hausse parce que le prix actuel ne correspond plus à celui pratiqué ailleurs. On arriverait plutôt à un taux de Fr. 200.- par matinée. **Mme Zoller** précise que la subvention communale serait de Fr. 30'000.-, pour autant qu'il y ait 19 enfants inscrits. On sait toutefois déjà que dix enfants vont partir à l'école l'année prochaine et, moins il y aurait d'enfants inscrits, plus la subvention communale devrait être élevée. Pour le moment, le coût pour un maintien de Zébulon a été mis au budget, mais cela va encore faire l'objet de discussions, notamment avec les pétitionnaires.
- Les conseillers municipaux ont peut-être lu qu'un enfant a vraisemblablement été abordé par un inconnu à Satigny. La police est en train d'enquêter, mais rien ne permet d'anticiper quelles vont être ses conclusions. Il convient de ne pas céder à la panique, mais de rappeler les règles de prévention, ce qui a été fait par les enseignants.
- Les peintures au passage à niveau inférieur sont terminées. Le budget utilisé a été moins important que celui qui avait été demandé. **M. Duchêne** a donc accepté qu'une partie de celui-ci soit utilisée pour faire une petite inauguration avec les enfants, leurs parents et le Conseil municipal le 15 novembre 2016 à 18h30 au PNI.
- Le rendez-vous pour la mise en place des décorations de Noël aura lieu le 3 décembre 2016 à 10h00 au Château.
- L'Escalade des écoles aura lieu le vendredi 9 décembre 2016 à 18h00.
- **M. Duchêne** s'excuse pour son retard.

M. Duchêne signale que le vieux camion de pompiers du groupement de sapeurs-pompiers ira vivre une deuxième vie en Roumanie. Des matériels seront ôtés, mais il restera le matériel de base. Le camion a été donné à titre gracieux avec deux conditions, d'une part qu'il prenne soin de lui et, d'autre part, d'avoir des photos de la compagnie avec le camion.

Mme Jaquier demande comment le camion va être amené en Roumanie.

M. Duchêne répond que quelqu'un le conduira jusqu'en Roumanie.

- La Mairie a rencontré les exploitants de l'auberge et cela s'est bien passé. Pour autant, la conciliation est maintenue.

Mme Bovy demande quel délai a été demandé par les exploitants.

M. Duchêne pense que le juge va certainement fixer le délai à fin 2022, voire début 2023.

M. Duchêne annonce que le contrôle électrique de l'auberge a été fait et M. Terrier va devoir corriger quelques détails. La Mairie va également lui envoyer une lettre pour tous les travaux qu'il aurait dû faire, mais qu'il n'a pas faits.

M. Duchêne apporte une réponse à des questions posées lors de la précédente séance.

- Le boni de la commune n'est pas provisionnable et doit être mis dans la fortune.
- Il y a une lueur d'espoir par rapport aux TPG, mais il faut maintenant attendre de savoir ce qu'il adviendra du référendum qui a été annoncé. **M. Duchêne** signale également que ses collègues de la Champagne ont le même problème que Dardagny avec le Proxibus.
- **M. Duchêne** demande s'il y a toujours des problèmes de bruit dans le haut du village.

Mme Bovy répond que cela va mieux ces derniers temps.

M. Duchêne constate un absentéisme dans les séances du Conseil municipal et des commissions. Il rappelle que le fait d'accepter un mandat électif, c'est aussi accepter l'inconvénient d'être convoqué à des séances. Il ne faut pas non plus oublier que l'avis des conseillers municipaux est important. Maintenant, il ne faudrait pas en arriver à devoir faire un contrôle de présences, comme cela avait été fait il y a deux ou trois législatures où les personnes absentes avaient été pénalisées au niveau du voyage. On peut avoir des obligations, ce qui est normal, mais les séances sont fixées à l'avance et, en cas d'empêchement, on peut s'excuser auprès du président ou de la Mairie.

4) Approbation du rapport de la commission « Sociale – Culture – Événements » du 7 juin 2016

Le rapport de la commission « Sociale – Culture – Événements » du 7 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

5) Approbation du rapport de la commission « Petite enfance – Scolaire – Jeunesse – Sports » du 13 septembre 2016

Mme Rivoire signale que l'ordre du jour et les numéros sont décalés par rapport aux points détaillés.

M. Vasey indique qu'il conviendrait de remplacer « commissionnaires » par « commissaires » dans le dernier paragraphe du point 2. Par ailleurs, il aimerait savoir s'il y a des nouvelles concernant le projet « Robin des Watts »

Mme Zoller pense que la commune va attendre encore un peu pour « Robin des Watts ». Elle a reçu un devis de Fr. 4'800.-, mais il y a encore des interrogations par rapport au fait de se substituer du DIP pour un projet éducatif. M. Grand a indiqué qu'ils avaient des subventions et il a baissé le devis de Fr. 2'400.-. Si ce n'est que la Mairie a toujours trouvé que le DIP devait participer. À force d'avoir un désenchevêtrement en défaveur des communes, le budget de celles-ci n'est pas incompressible. Dans ce cas, il y a la possibilité d'obtenir une subvention du DIP et M. Zbinden va donc en faire la demande. Suivant la réponse, la commune pourrait soutenir ce projet.

Mme Bovy comprend que la proposition de M. Pedrosa d'organiser une marche concerne le printemps 2018.

M. Pedrosa note qu'il y a déjà assez de manifestations en 2017, en plus de l'ouverture de la crèche.

Le rapport de la commission « Petite enfance – Scolaire – Jeunesse – Sports » du 13 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation du rapport de la commission « Mobilité – Routes – Canalisations » du 13 septembre 2016

M. Pottu indique que la commission attend une réponse de M. Tanari, qui doit contacter la DGT pour les signalisations, avant de fixer la date sa prochaine séance.

M. Vasey signale, par rapport à sa première intervention en page 2 du rapport, qu'il faudrait dire que le bus pourrait aller, et non « ira », plus loin que le Château. Par ailleurs, parler de « zone de développement » n'est pas adéquat étant donné qu'il s'agit de la zone 4B protégée. Il propose plutôt de dire « Il fait référence à la zone **au potentiel constructible** sur le haut du village ».

Mme Hutin précise que la question concernant les devis pour la fontaine du Château consistait aussi à savoir si l'eau allait être amenée par le SIG. Il lui a été répondu que cela ne serait pas le cas.

M. Carrara fait remarquer que des gens pensaient que la fontaine n'allait pas être réparée et que l'eau des SIG allait être utilisée. Vu les travaux effectués jusqu'à présent, ils seront poursuivis et de l'eau locale continuera à être utilisée.

Le rapport de la commission « Petite enfance – Scolaire – Jeunesse – Sports » du 13 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

7) Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 19 septembre 2016

Mme Hutin signale la décision de renoncer au Télébus de 7h40 car ce système, malgré des interventions auprès des TPG, ne fonctionne pas bien de tout. **Mme Hutin** précise que les enfants sont maintenant au parascolaire à midi.

Mme Ramu demande comment vont les autres enfants à l'école.

Mme Hutin répond qu'ils sont amenés par des parents ou ils utilisent le Télébus. Elle précise que la petite Lalesh va à La Plaine, où l'école commence avant celle de Dardagny. Il serait éventuellement possible d'utiliser le Télébus à 7h50, mais pour la petite de La Plaine cela ne jouait pas avec le relais qui se fait depuis Dardagny avec Mme Gaëlle Röthlisberger qui l'amène à La Plaine. Il fallait donc demander le bus à 7h40, ce qui correspondait apparemment à une autre réservation, celui-ci obtenant à chaque fois la priorité. Concernant la situation Fayed, il faut savoir qu'il est censé retourner en Autriche le 18 octobre 2016. Des démarches ont été faites auprès de l'OCPM pour essayer de retarder le départ, mais il n'y a pas eu de réponses pour le moment. **Mme Hutin** précise que Fayed a accepté volontairement de partir. En effet, on lui a fortement conseillé de le faire pour éviter une intervention de la police.

Le rapport de la commission « Accueil » du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

8) Approbation du rapport de la commission « Aménagement – Bâtiments – Emplacements » du 20 septembre 2016

M. Vasey apporte des précisions concernant les questions préalables qui doivent être éclaircies pour aller de l'avant avec les deux projets évoqués dans le rapport. Russin a ainsi donné une

réponse claire sur sa volonté de maintenir son école. D'autres réponses sont arrivées suite au rendez-vous que Mme Ramu, M. Carrara et lui-même ont eu avec M. Yves Peysson, sous-directeur au service des monuments et sites, responsable des liaisons sur tout ce qui est bâtiments classés ou à l'inventaire. Il s'agissait de faire un tour du Château pour se rendre compte de son potentiel et de ce qui serait acceptable du point de vue du service des monuments et des sites si ce bâtiment devait évoluer. Le résultat actuel date des années 30. Il faut se rendre compte qu'il est constitué d'une ossature en béton. Une salle comme celle où se réunit le Conseil municipal ne peut, certes, pas être touchée, mais des choses pourraient bouger dans les ailes du Château, notamment dans l'ancienne salle communale. Il faut également savoir qu'il y a une très belle charpente dans les combles, mais elle a une série de tirants qui portent de mur à mur. Souvent dans les constructions, on se retrouve avec un mètre de hauteur parce que ce n'était pas prévu pour être habitable, mais elles sont là au niveau du sol et les espaces sont assez dégagés. C'est une chose qu'il faudrait de toute façon garder, mais ce n'est pas trop contraignant. On s'est également rendu compte qu'il y avait un potentiel au niveau de la lumière. En résumé, c'est un bâtiment qui pourrait un peu évoluer. Ce sous-directeur a proposé qu'une étude historique soit réalisée. Du reste, un livre rédigé par M. Gros, avec un plan et des descriptifs du Château, lui a été transmis. Il va donc voir s'il peut mandater, à charge de l'État, une étude historique qui collecte d'autres informations sur les transformations afin d'avoir une bonne base de travail pour poursuivre la réflexion. Le résultat est prévu d'ici le printemps prochain. L'office du patrimoine et des sites mandaterait une historienne de l'art et de l'architecture.

M. Duchêne signale qu'il y a également des anciens plans du Château aux archives. Il peut prendre contact avec la Mairie pour venir les consulter.

M. Vasey note qu'il n'y a pas eu d'unanimité au sein de la commission pour déplacer les classes du Château à La Plaine. On se rend toutefois compte que, si on ne les déplace pas, il est difficile de trouver davantage de place pour la Mairie. C'est également pour cette raison que le potentiel du Château est évalué. Il s'agit notamment de tenir compte de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cela étant, il est ressorti des discussions que les gens souhaitent que le Château reste un lieu vivant. S'il devait ne plus y avoir de classes au Château, il ne faudrait pas non plus qu'il ne comporte que des salles pour la Mairie. On se rend tout de même compte qu'il y a beaucoup de surface. On s'est ainsi interrogé sur la grande salle qui est sur une double hauteur puisqu'il y aurait là la possibilité de doubler les surfaces. D'ailleurs, avant 1936, il y avait probablement deux étages à cet endroit. Du point de vue du patrimoine, cela serait une intervention possible, d'autant que ce sont de grands sommiers en béton qui traversent toute l'ancienne salle communale.

M. Vasey propose que les conseillers municipaux donnent leur avis par rapport à ces deux hypothèses.

Mme Zoller pense que la commission peut encore travailler sur ces projets.

Mme Bovy relève que la commission poursuivra ses travaux, mais il serait bien d'entendre qu'elles sont les avis des conseillers municipaux à ce stade.

Mme Jaquier demande si le fait que Russin n'entre pas en matière pour déplacer son école modifie les projets 1 et 2 tels que présentés dans le rapport de la commission.

M. Vasey estime que cela ne change pas vraiment ces projets. Aujourd'hui, il y a 9 classes ouvertes et on se rend compte que c'est serré. Le projet d'une grande école avec 8 à 10 classes viserait à remplacer les actuelles classes du Château et de La Plaine tandis que le projet d'une petite école ne servirait qu'à remplacer les actuelles classes de La Plaine.

M. Pottu trouverait dommage d'enlever les classes du Château. Il en est de même de ce qui est de la Mairie et du Conseil municipal. Il y a en effet assez de place, notamment sous les combles, et il semble possible d'installer quelque part un ascenseur. D'autres communes

aimeraient bien avoir un tel emplacement comme mairie. **M. Pottu** serait plutôt favorable au projet 1.

M. Pedrosa trouve un peu dommage d'avoir une Mairie qui se situe au premier étage dans un tel lieu. Si les classes du Château sont déplacées à La Plaine, des locaux de la Mairie pourraient être installés au rez-de-chaussée. **M. Pedrosa** constate également que cela doit être une des seules mairies qui ne dispose pas d'un accès facilité pour les handicapés. Il ajoute qu'il faut également penser au local pour les pompiers et au parking puisque cela n'apparaît pas dans le rapport.

M. Vasey répond que ces éléments font partie des invariants, quel que soit le projet retenu.

M. Pedrosa estime que cela pose aussi la question de l'actuelle école de La Plaine. En fonction des associations que l'on voudrait y installer, il faudra tenir compte de la question de l'accessibilité. Cela pourrait être difficile pour les personnes âgées avec toutes ces marches.

Mme Leuppi-Collet doit encore réfléchir pour savoir quel projet elle préfère.

M. Monnard estime qu'il faut faire quelque chose de moderne et fonctionnel. Il est favorable au projet 2.

Mme Rivoire a également besoin d'un peu de temps de réflexion. Il y a un côté logistique qui pousserait à rassembler les classes, mais les écoles ont également un aspect rassembleur au sein d'un village. Par contre, elle pense que la Mairie doit rester au Château et il serait dommage de la déplacer, notamment s'il y a encore de potentiel pour la développer au sein du Château.

M. Carrara fait remarquer qu'il y aurait un avantage au niveau de différents aspects comme la sécurité ou la logistique, de tout centraliser au même endroit. Dans le cas de la construction d'une nouvelle école, il y a également différents équipements qui pourraient être modernisés, par exemple l'installation de tableaux de classe numériques. **M. Carrara** constate qu'il serait plus facile de vanter les mérites d'une centralisation si la commune avait l'argent nécessaire. Pour autant, il faut bien réfléchir aux possibilités offertes par la parcelle 614.

Mme Ramu estime qu'il est important de ne pas seulement avoir une vision à 10 ans, mais aussi à 30 ans.

M. Vuissoz demande combien il y aura d'habitants dans 30 ans en tenant compte du potentiel de construction dans la commune.

Mme Ramu répond que M. Tanari a dit qu'il y avait le potentiel pour une cinquantaine de constructions.

Mme Zoller trouve que cela serait une bonne chose de pouvoir libérer des salles au Château et de pouvoir en faire des salles pour la culture, notamment pour des expositions. Elle rappelle également que cela avait fait un scandale à la fin des années 70 quand des adjoints avaient proposé de construire la salle polyvalente et il y avait même eu un référendum. Il se trouve que la votation a eu lieu quand les jeunes ont obtenu le droit de vote à 18 ans. Ce sont ces jeunes qui ont fait basculer le vote en faveur de la salle polyvalente. Aujourd'hui, on ne se demande même pas s'il y aurait besoin d'une salle polyvalente puisqu'elle est surchargée. **Mme Zoller** pense que la commune aura besoin, demain, de centraliser ses écoles et de libérer de la place ailleurs.

M. Pottu constate que personne ne parle d'utiliser les combles du Château.

M. Vasey pense que si personne n'en parle, c'est que le coût d'une intervention dans un bâtiment classé est énorme. Par ailleurs, si ces espaces sont très beaux, ils resteraient toutefois limités à certaines activités.

M. Pottu estime qu'il est possible d'y installer des salles de réunion.

Mme Jaquier note que le Conseil municipal va laisser la commission continuer ses travaux et que celle-ci lui présentera ses conclusions ultérieurement.

Le rapport de la commission « Aménagement – Bâtiments – Emplacements » du 20 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

9) Présentation du budget 2017

M. Duchêne remercie M. Wyss pour le travail fait pour le budget. Il fait remarquer que la commune aura une grosse dépense en 2017 avec la crèche, ce qui ne permettra pas de tout faire à côté. Il a ainsi fallu réduire certains postes.

M. Duchêne propose de passer en revue le projet de budget 2017 afin que les conseillers municipaux puissent poser d'éventuelles questions.

Mme Bovy demande à quoi correspond la rubrique 0500.310 « fournitures bureau et imprimés ».

M. Duchêne répond qu'il s'agit du journal communal ainsi que des imprimés faits par la Mairie. Fr. 3'000.- ont été ajoutés, conformément à ce qui avait été demandé.

Fr. 10'000.- ont été mis en rubrique 0820.311 pour l'achat d'un four pour la cuisine de la salle polyvalente.

M. Duchêne précise que la redevance SIG (rubrique 0900.427) correspond toujours à un montant qui peut fluctuer. Cela dépend de la quantité d'électricité dépensée dans la commune.

La rubrique 1400.311 a été diminuée de Fr. 10'000.- par rapport au budget 2016. Une seule hydrante (Fr. 9'000.- pièce) a été prévue au lieu de deux en 2016. **M. Duchêne** rappelle que trois hydrantes ont été installées à Malval l'an passé et deux à La Plaine avec les nouveaux immeubles.

Le coût pour le SIS a augmenté de 10 % (rubrique 1400.352).

Fr. 10'000.- ont été mis en rubrique 1400.363 pour les jeunes sapeurs-pompiers. Les trois communes concernées attendent toutefois de recevoir leurs comptes pour voir s'ils dépensent entièrement leur budget ou s'ils ont besoin de moins.

L'amortissement pour le nouveau camion pompier apparaît en rubrique 1408.331.

La rubrique 2105.314 « entretien des immeubles par tiers » passe de Fr. 71'000.- dans le budget 2016 à Fr. 16'000.- dans le projet de budget 2017. C'est lié au changement du chauffage en 2016.

Mme Bovy remercie la Mairie, au nom de Mme Dugerdil, pour la subvention accordée à la commission Sociale, Culture, Événements.

M. Duchêne indique que Fr. 11'000.- ont été mis, mais il n'y a pas d'obligation à les dépenser. Il faut bien se dire que, lors des prochaines années, il ne sera plus possible de donner des montants en dehors du budget.

Le montant des subventions accordées à des institutions privées (rubrique 30.365) est en diminution par rapport au budget 2016. En effet, rien ne sera versé à Amarcordes et Mme Gaulis a souhaité ne plus bénéficier de subvention.

M. Vasey aimerait des précisions sur les Fr. 22'000.- prévus en rubrique 3304.314 « Entretien des immeubles par tiers » sur l'esplanade du tea-room.

M. Duchêne signale qu'il fallait prévoir quelque chose au budget parce plusieurs personnes sont tombées. Des contacts ont ainsi été pris pour voir ce qu'il était possible de faire avec les racines de l'esplanade.

M. Vasey constate que les travaux prévus au stade ont été scindés sur deux rubriques différentes. Il faudrait toutefois que l'étude réalisée concerne le tout.

M. Duchêne indique que la demande est faite pour le tout, ce qui n'empêche pas ensuite de prévoir une planification distincte des travaux.

Un amortissement de Fr. 33'500.- pour la buvette du stade est inscrit en rubrique 3403.331. Le Conseil municipal devra encore voter un crédit à ce sujet l'année prochaine.

Fr. 10'000.- ont été mis en rubrique 3420.314 pour la réflexion des douches du judo qui sont en mauvais état.

Mme Hutin demande à quoi est due l'explosion des charges pour la prévoyance sociale (page 9).

M. Duchêne répond que c'est lié à l'ouverture de la crèche. Le détail figure dans les rubriques suivantes. Il y a ainsi une nouvelle rubrique 5401, d'un montant de Fr. 247'500.-, pour la crèche. Cela comprend l'amortissement de Fr. 7'500.- pour la dotation du groupement jeunesse sur lequel le Conseil municipal devra faire une délibération.

M. Duchêne explique que la rubrique 5800.341 concerne le fonds de régulation de l'État pour les foyers de jours. Dardagny paie Fr. 4'900.-, mais la commune le retouche d'un autre côté. Un même mécanisme existe pour le GIAP pour laquelle Dardagny va payer Fr. 170'000.-, tout en touchant Fr. 16'900.- du fonds de régulation (le nouveau fonds créé suite au désenchevêtrement entre le canton et les communes). Il faut savoir que le GIAP est maintenant géré à 100 % par les communes, l'État n'ayant plus sa participation de 10 %. Cela coûte un peu plus cher aux communes, mais elles peuvent maintenant faire ce qu'elles veulent. **M. Duchêne** précise que la commune touchera de l'argent du fonds de régulation pendant 5 ans, sauf erreur.

M. Wyss précise que ces fonds de régulation concernent tant les communes que le canton afin d'atténuer la période de transition.

Mme Hutin remercie l'exécutif de la part de la commission « Accueil ».

M. Duchêne note que le montant prévu pour le trafic a baissé par rapport au budget 2016. Il a en effet été possible de diminuer le montant versé pour l'amortissement du PNI grâce aux factures qui ont été remboursées à la commune.

Fr. 23'000.- de recettes ont été prévus pour la vente de billets journaliers CFF. C'est peut-être un peu optimiste et il faudra voir quel est le résultat dans les comptes 2016. Cela fonctionne toutefois assez bien, y compris de la part de gens venant de l'extérieur de la commune.

Fr. 22'500.- ont été prévus à la rubrique 7100.318. Cela concerne le curage des canalisations qui sera effectué dans le quartier autour du Château. Les travaux vont commencer chez les privés à fin octobre et dès le 7 novembre pour la commune. **M. Duchêne** rappelle que la commune s'occupe chaque année du curage des canalisations d'un quartier différent. C'est ce qui a permis de découvrir que les canalisations des eaux de pluie à La Plaine sont complètement fichues. D'ailleurs, le Conseil municipal devra se prononcer sur une délibération à ce sujet, probablement au mois de novembre 2016.

Mme Hutin demande quelle est la raison de la variation à la rubrique 7100.351 « Dédommagements versés au canton » pour l'entretien des stations de pompage.

M. Duchêne indique que les stations de pompage ont été prises en charge par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à qui les factures sont directement envoyées. Les conseillers municipaux peuvent constater que le FIA rembourse des montants à la commune pour différents postes. **M. Duchêne** précise que la commune recevra environ Fr. 350'000.- du FIA, sur 40 ans, pour une partie des travaux qui vont être faits sur les canalisations. C'est quand même un progrès parce que la commune ne recevait rien auparavant.

Le montant prévu pour le traitement des déchets a légèrement augmenté pour tenir compte de la hausse du nombre d'habitants.

M. Vasey souhaite savoir à quoi correspond le « nettoyage containers » à la rubrique 7200.314.

M. Duchêne répond qu'il s'agit du nettoyage des fosses et des containers. Le montant prévu a été augmenté de Fr. 10'000.- par rapport au budget 2016 étant donné qu'il y aura 8 nouveaux containers à La Plaine.

Le montant prévu en rubrique 74.314 pour les creuses et l'entretien du cimetière a été légèrement augmenté, mais d'après l'expérience de Satigny, il n'y a pas beaucoup de résidents de l'EMS qui demandent à être enterrés dans la commune.

Mme Bovy aimerait avoir des précisions sur la rubrique 7900 « honoraires aménagement territoire ».

M. Duchêne explique qu'il s'agit des honoraires par rapport aux études diverses qu'il peut y avoir.

M. Vasey demande si le montant prévu à ce poste n'est pas un peu faible par rapport aux comptes 2016.

M. Duchêne indique que la commune a déjà payé les factures qu'elle a eues pour 2016. Ici, il ne s'agit que du montant prévu pour 2017.

M. Vasey comprend que cela inclut la proposition de M. Tanari pour l'organisation du concours.

M. Duchêne indique que le concours est à part parce que la commune n'a pas besoin de l'amortir tout de suite. Elle le fera le jour où le Conseil municipal fera la délibération pour la totalité des travaux.

M. Vuissoz aimerait comprendre pourquoi il y a une baisse de Fr. 42'000.- à la rubrique 90.346.

M. Duchêne explique que cela vient du fait qu'il y a moins d'impôts sur les personnes physiques. Le montant reversé aux communes françaises diminue par conséquent aussi.

M. Duchêne rappelle que les montants inscrits pour le projet de budget des impôts viennent directement de l'administration fiscale. On peut constater que la prévision pour les personnes physiques est en baisse, mais que celle pour les personnes morales est en hausse par rapport à 2016. On peut également voir qu'un centime additionnel représente environ Fr. 60'000.-. Une augmentation des centimes additionnels de 5 centimes correspondrait seulement à Fr. 300'000.-, mais cela aurait un impact notable sur les feuilles d'impôts des communiens.

M. Duchêne note que la rubrique 90.408 correspond à ce que la commune touche du fonds de péréquation intercommunale. Si la commune contribue au financement de ce fonds, elle en bénéficie également parce qu'elle est considérée comme étant une commune pauvre.

M. Duchêne indique que la rubrique 94 concerne les charges et revenus des capitaux. Il ajoute que la commune a payé Fr. 800'000.- pour l'achat de l'auberge sur sa fortune, mais elle a également fait un emprunt à 0,95 % sur 15 ans, ce qui est une bonne opération. La commune va ainsi rembourser Fr. 30'000.- par année, dont Fr. 10'000.- d'intérêts et Fr. 20'000.- pour amortir le prêt.

Le budget comporte maintenant une rubrique pour l'auberge, la rubrique 9502. Fr. 32'400.- de charges ont été prévus pour de petits travaux, mais tout ne sera pas forcément dépensé.

M. Duchêne conclut la présentation du projet de budget 2017 en indiquant que celui-ci présente un boni de Fr. 3'050.-.

M. Duchêne indique que les conseillers municipaux ont également reçu la liste des amortissements et des investissements pour 2017. La commune payera ainsi Fr. 708'550.- d'amortissements. Au niveau des investissements, il y a maintenant un nouveau fonds, le fonds intercommunal de développement urbain (FIDU). Il s'agit d'un montant fixé versé par la commune pour le développement urbain. À ce titre, elle pourra le cas échéant faire appel à ce fonds. **M. Duchêne** précise que la commune versera ainsi 1 million de francs sur 20 ans, ce qui veut dire que l'amortissement prendra Fr. 1'800.- de plus chaque année.

10) Approbation du rapport de la commission « Finances » du 4 octobre 2016

Mme Jaquier indique que la commission des finances recommande de voter le budget.

Le rapport de la commission « Finances » du 4 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité

11) Présentation RIE III

M. Duchêne va maintenant présenter la stratégie du Conseil d'État pour la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises et notamment l'impact qu'elle aura sur Dardagny.

Cette réforme vise à baisser l'impôt sur le bénéficiaire et les impôts sur les personnes morales. Il y a des sociétés à statut qui ont des privilèges. Il y a des forfaits fiscaux. La réglementation de l'UE fixe comme condition pour le maintien des bilatérales que la Suisse s'adapte au système européen et que l'on mette un terme aux paradis fiscaux. Il y a pas mal de sociétés, toutes les holdings, qui ont des forfaits fiscaux. Il faut savoir que les sociétés ordinaires sont actuellement imposées à 24 % tandis que les holdings sont imposées à 11,7 %, voire moins. Avec un taux d'imposition unique fixé à 13,49 %, les sociétés à statut vont subir une hausse de leur imposition tandis que les autres ordinaires bénéficieront d'une baisse. Ce changement aura un impact non négligeable sur les revenus fiscaux du canton et, par conséquent, sur les communes.

L'objectif de cette réforme est de créer un cadre juridique stable et reconnu par les autres pays, de renforcer la compétitivité des entreprises en Suisse, d'améliorer durablement les conditions-cadres et de stimuler l'emploi, la recherche et l'investissement.

Le 17 juin 2016, le parlement fédéral a accepté la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse. C'est cette loi qui doit être retranscrite dans la législation genevoise.

Il faut savoir que les sociétés à statuts, qui bénéficient actuellement de privilèges fiscaux, représentent 61'000 emplois directs, indirects et induits à Genève, dont 22'000 emplois directs. Ces entreprises génèrent 1,1 milliard de francs d'impôts cantonaux et communaux et 613 millions de francs d'IFD. L'enjeu consiste donc à trouver une réponse équilibrée à l'abolition des statuts, minimisant les risques de délocalisation d'entreprises et préservant les emplois, tout en demeurant supportable pour les finances publiques genevoises. Il faut bien comprendre que les entreprises commencent à faire des calculs lorsqu'elles voient leur taux d'imposition augmenter

de 2 %. Pour les sociétés de trading, le lieu de leur implantation a peu d'importance pour qu'elles puissent réaliser leurs activités. Dès lors, on comprend qu'il fallait ménager la chèvre et le chou, tout en trouvant une solution supportable pour les finances publiques.

Il faut savoir qu'une table ronde avait été mise en place avec tous les partenaires concernés, notamment l'ACG, pour préparer la mise en œuvre cantonale de la réforme. Une période de consultation a ensuite été ouverte jusqu'au 14 octobre 2016 à laquelle l'ACG a également répondu.

La stratégie du Conseil d'État consiste à fixer un taux d'imposition unique à 13,49 % (le canton de Vaud a fixé le sien à 13,79 %). Il faut dire qu'un taux effectif de 13,49 % est incontestable du point de vue international. Il place Genève dans une perspective de développement régional harmonieux. Compte tenu de charges supplémentaires spécifiques à Genève, comme la taxe professionnelle communale, ce taux est équivalent à celui du canton de Vaud. Enfin, il faut savoir que ce taux pourra être augmenté de manière temporaire par une part additionnelle de l'impôt sur le bénéfice servant au financement des mesures d'accompagnement. Concrètement, en tenant compte de l'ensemble des allègements possibles au niveau cantonal, le taux d'imposition ne pourra pas être inférieur à un plancher de 13 %.

Il faut savoir que le canton va recevoir 229 millions de francs, issus de différentes sources de financement, pour les mesures d'accompagnement, certains montants étant affectés et d'autres non affectés. Une mesure récurrente consistera à prélever un impôt supplémentaire de 0,22 % sur les salaires et produira 55 millions de francs. Ce montant sera réparti à hauteur de 18,7 millions de francs pour la conciliation vie privée – vie professionnelle, de 21,3 millions de francs pour la formation et la réinsertion professionnelle et de 15 millions de francs pour les frais de fonctionnement des transports publics. Ce dernier point a été ajouté parce que M. BARTHASSAT est arrivé un jour au comité de l'ACG en voulant qu'elle crée aussi un fonds pour les TPG pour mettre à sa charge 42 millions de francs des TPG. L'ACG a refusé, mais elle a proposé que 15 millions de francs de plus soient attribués aux frais de fonctionnement des transports publics.

Des mesures non récurrentes (limitées à 5 ans) sont également prévues. Il s'agit d'une dotation de 44 millions de francs par année constituée via le prélèvement d'une part additionnelle et temporaire sur le bénéfice correspondant à 0,3 % du taux de l'impôt cantonal sur le bénéfice des sociétés. Il servira à financer des mesures de soutien à l'innovation et des mesures de soutien au développement de lieux culturels. M. Duchêne précise que l'ACG a décidé aujourd'hui qu'elle était favorable à cette mesure, mais que cela devait être de l'innovation en lien avec le canton ou les communes, par exemple l'Université de Genève. Une autre mesure ponctuelle, pour un montant de 31 millions de francs financé par la FER Genève, permettra la construction d'un centre de formation.

Concernant la taxe professionnelle cantonale, il est prévu qu'elle soit maintenue et que son produit demeure inchangé. Cela étant, pour pallier à la suppression des statuts fiscaux, une adaptation sera faite au niveau législatif et réglementaire.

Au niveau de l'impact financier, la stratégie du Conseil d'État avec un taux de 13,49 % implique (en termes statiques) une perte de revenus fiscaux estimée à 570 millions de francs pour le canton et les communes, dont 459 millions de francs pour le canton et 111 millions de francs pour les communes (ce chiffre a maintenant été réévalué à 115 millions de francs). En tenant compte de la compensation versée par la Confédération et de la modification de l'imposition des dividendes, le manque à gagner total se monte à 440 millions de francs, dont 352 millions de francs pour le canton et 88 millions de francs pour les communes.

Au niveau budgétaire, le Conseil d'État propose de suspendre pendant 5 ans le mécanisme de frein au déficit prévu dans la législation cantonale. En revanche, il exclut de modifier le mécanisme de frein de l'endettement qui pose une limite ferme à l'évolution de la dette. Enfin, durant la période transitoire, les budgets pourront être déficitaires pour tenir compte des

impacts négatifs de la RIE III. Les communes pourront ainsi faire des budgets déficitaires sans avoir besoin de faire des plans de remboursement sur 4 ans.

Concernant le calendrier à venir, la consultation sur la stratégie du Conseil d'État prendra la fin le 14 octobre 2016. Celui-ci finalisera ensuite son projet de loi en vue de le déposer devant le Grand Conseil.

M. Duchêne donne encore des chiffres plus récents sur l'impact pour les communes. Elles seront impactées à hauteur de 115,8 millions de francs. Cela représentera un manque à gagner de Fr. 271'802.- (-9 %) en 2019 pour Dardagny.

Le Conseil d'État s'engage à ce que les compensations soient réparties de manière équitable entre les communes proportionnellement au manque à gagner.

Il faut également comprendre que tout transfert intercommunal, intercantonal ou international d'une société peut avoir un impact.

Dans le cadre des simulations communales, le manque à gagner brut est estimé à 583 millions de francs, dont 115,8 millions de francs à charge des communes et 467 millions de francs à charge du canton. La différence entre les 111 millions de francs et les 115,8 millions de francs de manque à gagner pour les communes vient précisément par l'intégration complète des recettes des sociétés holdings et par la non-prise en compte des suppressions d'allègements fiscaux. En tenant compte de la compensation versée par la Confédération et de la modification de l'imposition des dividendes, le manque à gagner se monte à 453 millions de francs, dont 362 millions de francs pour le canton et 91 millions de francs pour les communes.

Il faut savoir que 39 communes subiraient un manque à gagner oscillant entre 0,1 % et 10 % (9 % pour Dardagny et un peu moins de 29 % pour Satigny). Seule une commune sera gagnante, le Grand-Saconnex.

Les mesures transitoires permettront aux communes de présenter un budget comportant un excédent de charges à partir du budget 2019 et pour une durée maximale de 5 exercices budgétaires. Les communes auront également le choix entre deux méthodes de fixation du montant de l'excédent de charges autorisé, soit la perte « réelle » constatée, soit la perte prévisionnelle estimée. Enfin, les communes devront revenir à l'équilibre à la fin de la période dérogatoire.

M. Duchêne rend les conseillers municipaux attentifs au fait que la période de vaches grasses est finie, en tout cas pour quelques années durant lesquelles cela va être plus compliqué pour la commune.

12) Dossiers en cours

Mme Bovy demande si M. Barthassat a répondu à la lettre qui lui a été adressée concernant les TPG.

M. Duchêne indique que la Mairie n'a pas reçu de réponse de sa part, mais des TPG. Par ailleurs, avec le référendum qui est prévu concernant la hausse des tarifs des TPG, la commune sera fixée sur l'évolution de l'offre des TPG après que le peuple se soit prononcé. Si cela ne devait pas donner le résultat escompté, les communes de la Champagne ont prévu d'écrire une lettre en commun.

13) Propositions individuelles

Mme Jaquier remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présentation pour les nouveaux habitants.

Mme Jaquier signale que le Conseil municipal devra se prononcer sur plusieurs délibérations lors de la prochaine séance.

Mme Zoller rappelle que cette séance sera suivie d'un repas.

Mme Jaquier lève la séance à 22h27

La présidente

Un conseiller municipal

Le secrétaire

Marie-Pierre Jaquier

Pierre Vuissoz

Roger Wyss